

Image not found or type unknown



Designation de tuteurs pour nos enfants et divorce

Par **joseelma**, le **22/06/2010** à **20:04**

Bonjour,
Avec mon époux, nous avons fait un testament afin de désigner un tuteur pour nos 2 enfants au cas où nous serions décédés durant leur minorité. Nous avons donc choisi la soeur de mon mari.
J'aimerais savoir si le fait que j'ai signé ce papier pouvait jouer contre moi dans l'éventualité d'un divorce avec mon mari.
Merci de votre réponse.